



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	4
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le **07 MARS 2025**
ID : 087-218710705-20250306-DEL_2025_05-DE

2025/05

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 27 février deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Casimir Catherine donne procuration à Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Bruyère Nathalie

Objet : Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne et des 70 ans du Centre de Secours de Nantiat

Compte-tenu des moyens humains et financiers nécessaires à l'organisation du Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne et des 70 ans du Centre de Secours de Nantiat (87140), Madame la Maire propose :

- de verser une subvention de 50 € au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Nantiat
- et, par voie de conséquence, de répondre favorablement à leur demande écrite de contribution financière en date du 10 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame la Maire et de verser une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Nantiat dans le cadre de cette manifestation ;
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025, article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 6 mars 2025

Le secrétaire de séance,
Nathalie Bruyère.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

